

## **AVIS D'APPEL d'OFFRES (AAO)**

Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)

Appel d'offre **No 003/ARPT/2018**

1. L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications en abrégé « ARPT » est une Autorité Administrative Indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Son statut est consacré par la Loi **L/2015/018/AN du 13 août 2015 relative** aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information en République de Guinée.
2. Elle a inscrit dans son Plan d'Actions 2018, l'acquisition de matériels et fournitures de bureau (Gadgets).

Les produits (Gadgets) seront fournis à **l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)** sise au **Quartier Almamya, BP : 1500, Conakry, République de Guinée** dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de signature du contrat.

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fourniture de gadgets.

3. Le présent Appel d'Offre sera adjugé en deux lots.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) :

Tél : +224 657 666 646

Ou à l'adresse e-mail suivante : [contact@arpt.gov.gn](mailto:contact@arpt.gov.gn)

Et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres sur le site de l'ARPT [www.arpt.gov.gn](http://www.arpt.gov.gn) ou au Secrétariat Central de l'ARPT à l'adresse suivante :

**Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) Quartier Almamya, BP : 1500, Conakry, République de Guinée**

Les offres devront être déposées à l'adresse ci-dessus au plus tard le **Vendredi 28 Septembre 2018 à 16 heures 00 mn.** Les offres remises avec retard ne seront pas acceptées.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt.

**Le Directeur Général**